

COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 22 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Isabelle GASSELIN**, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 16 octobre 2018

PRESENTS : M. Pascal COLART, M. Gérard GATESOUBE, M. Eric SICAULT, et Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire.

Mme Karine BOURGOIN, M. Nicolas DUPIN, Mme Pierrette DUPRÉ, M. Robert MAIGNAN, Mme Isabelle ROUSSEAU.

ABSENTS: Mme Evelyne BERNOS, Mme Maria-Victoria DUGAND, Mme Nadine GAGNEBIEN (pouvoir à Mme Isabelle GASSELIN).

Secrétaire : M. Pascal COLART

La séance a débuté à 19 h 30

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2018

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN GARAGE COMMUNAL AU PROFIT DE LOIR ET CHER LOGEMENT

Suite au décès d'une personne domiciliée dans une des habitations à mobilité réduite, rue des Pellois, la société immobilière « Loir et Cher Logement » de Blois demande le prêt d'un garage communal pour stocker le contenu du logement, toujours dans l'attente d'un déblocage successoral.

Mme le Maire explique que cela permettra de ne pas laisser ce logement inoccupé d'autant plus qu'il a été attribué depuis quelques mois et que la personne est en attente de pouvoir l'occuper.

Mme le Maire propose de mettre un des garages communaux de la rue des Pellois (celui du milieu) à disposition, à titre gratuit, au profit de « Loir-et-Cher Logement » pendant toute la durée nécessaire sous réserve d'une souscription d'une assurance multirisque.

Après délibération, le Conseil municipal,

- Accepte la mise à disposition de ce garage à titre gratuit pour une année au profit de la société immobilière « Loir-et-Cher logement » de Blois jusqu'au déblocage de la succession, sous réserve d'une souscription d'une assurance multirisque à la date de la signature.
- Fixe un montant de location du garage à 52 € pour un an à la date de signature.

**CONVENTION AVEC MME LISE MINARD
POUR UNE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE**

Madame le Maire présente la convention de mise à disposition du gymnase à titre gratuit au profit de Mme Lise Minard, qui propose de développer son activité de réflexologie plantaire dans la petite salle au gymnase tous les mercredis.

La mise à disposition des locaux sera effective sous réserve d'une souscription auprès d'une assurance couvrant tous les risques de responsabilité civile, défense, de recours et d'utilisation des locaux.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec Mme Lise Minard pour une mise à disposition, à titre gratuit, de la petite salle du gymnase, tous les mercredis. Cette convention sera conclue pour un an sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance.

ADHESION A CENTRE SCIENCES D'ORLEANS

Mme le Maire énumère tous les avantages à adhérer à Centre Sciences d'Orléans et notamment l'opportunité d'entrer dans l'univers des sciences en abordant différents thèmes qui vont de l'astronomie à l'archéologie en passant par les sciences humaines ou encore les NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication)

Centre sciences propose plus de cinquante expositions qui ont les caractéristiques suivantes :

- Des expériences qui questionnent et surprennent le visiteur, jeune ou moins jeune,
- Le plaisir de manipuler, de s'interroger et de comprendre les sciences et les technologies,
- Une scénographie légère et modulable qui s'adapte aux différents lieux d'accueil, centres culturels, médiathèques et bibliothèques, mairies, entreprises, établissements scolaires...
- Un conditionnement réduit pour minimiser les coûts de transport,

Elles peuvent être enrichies localement par des conférences-débats, des spectacles, des réalisations industrielles, des objets du patrimoine régional, des œuvres d'artistes, des réalisations d'élèves ou d'étudiants...ou encore toutes sortes d'idées qui peuvent se concrétiser avec le soutien de leurs partenaires.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte l'adhésion de la Commune au Centre Culturel Scientifique et Technique-CCSTI Centre Sciences d'Orléans pour un montant de **85 €** au titre de l'année 2019.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS
VISITE DU JARDIN DE CHLOROPHYLLE A ROUBAIX (59)**

Mme le Maire informe les membres présents que la phase de conception du futur jardin pédagogique d'une superficie de 2 820 m² est maintenant lancée et qu'il serait judicieux de s'inspirer sur un modèle existant comme celui du « Jardin de Chlorophylle » situé au coeur de Roubaix (5 000 m²).

En effet, l'aménagement de ce site est très intéressant par sa diversité puisqu'on peut y voir un potager, un rucher, une aire de jeux avec un labyrinthe, ou encore participer à des ateliers et assister à des expositions ponctuellement organisés pour les enfants, afin de leur faire découvrir la nature à travers des activités ludiques.

Elle explique que ce jardin pédagogique correspond aux réels enjeux du projet communal et que cette visite aiderait tous les acteurs et partenaires, chargés de son élaboration et de son exécution.

Aussi, elle suggère que les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement si besoin, pourraient être pris en charge par la commune.

Après délibération, le Conseil municipal :

Accepte la prise en charge des frais engagés (déplacement, restauration et hébergement) lors de la visite du « Jardin de Chlorophylle » à Roubaix (59).

REMBOURSEMENT DE FRAIS VISITE DE MAISON « AGES & VIES »
--

Mme le Maire rappelle aux membres présents que l'entreprise « AGES & VIES » s'apprête à acquérir un terrain communal et qu'il serait intéressant de visiter des maisons construites en Franche-Comté.

Aussi, elle suggère que les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement si besoin, pourraient être pris en charge par la commune.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte la prise en charge des frais engagés (déplacement, restauration et hébergement) lors de la visite d'une maison « AGES & VIES » en Franche-Comté.

REMBOURSEMENT DE FRAIS RENCONTRE DES MAITRES D'APPRENTISSAGE

Mme le Maire rappelle que M. Quentin Gaulé, est recruté en tant qu'apprenti dans la préparation d'un BTS « gestion et protection de la nature », en alternance, et que son centre de formation est situé à ST AUBIN DU CORMIER (35).

Aussi, une rencontre des employeurs et des maîtres d'apprentissage est prévue au centre de formation des apprentis à St Aubin du Cormier (35) le jeudi 22 novembre 2018 avec pour objectifs de rappeler le rôle et les missions de chacun pour toute la durée du contrat d'apprentissage.

Aussi, elle suggère que les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement pourraient être pris en charge par la commune.

Après délibération, le Conseil municipal :

Accepte la prise en charge des frais engagés (déplacement, restauration et hébergement) lors de la rencontre des employeurs et maître d'apprentissage prévue le 22 novembre 2018.

**COURS D'ANGLAIS
DANS LES CLASSES DE LA FERTE-IMBAULT**

Mme le Maire propose de prendre en charge par la commune des cours d'anglais pour les classes de l'école Gaston Percheron de La Ferté-Imbault par des intervenants extérieurs.

L'apprentissage de l'anglais, devenu obligatoire, s'inscrit dans le programme scolaire et requiert un niveau particulier de la part des enseignantes pour qu'il soit réellement efficace.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte la prise en charge des cours d'anglais pour les 3 classes des écoles de La Ferté-Imbault, à raison d'1h30 maximum de cours par semaine et par classe pour toute l'année scolaire 2018/2019, au tarif de 25 € (nets hors charges) par cours de 1h30.

Fin de séance à 20 h 59

Affiché le 29 octobre 2018

Le Maire,

Isabelle GASSELIN

